

1 - HISTOIRE DU PREMIER MAI

1- Origines du Premier Mai

Qu'est-ce que le « Premier Mai » ? : **c'est la manifestation internationale des travailleurs, pour défendre leurs revendications, qui se déroule chaque année le 1^{er} mai.**

La première manifestation date de 1890, depuis elle n'a jamais cessé d'avoir lieu à travers le monde. Le « Premier mai » est donc constitué de trois éléments :

- **Des revendications** : (historiquement les 8 heures et le minimum de salaire), droit au travail, salaires, durée et conditions de travail, retraite, libertés, paix, contre les discriminations et exclusions etc..

- **Une démarche** : grève, manifestation, meeting, délégation, pétition etc., en direction des pouvoirs publics ou de l'opinion publique.

- **Une date** fixe pour tous les pays.

A partir de ces trois éléments on peut situer les origines du Premier Mai.

1 -Les huit heures

La première et la plus significative des revendications qui fait l'objet du premier « 1er mai » c'est : « la journée de travail fixée légalement et internationalement à 8 heures » (résolution du congrès de 1889). L'internationalisation de cette revendication remonte au premier congrès de la Première Internationale, à Genève, en septembre 1866, où le rapport indiquait : « nous proposons huit heures de travail comme limite légale de la journée de travail. Cette limite étant généralement demandée par les ouvriers des Etats-Unis d'Amérique, le vote du congrès en fera l'étendard commun de toutes les réclamations des classes ouvrières de l'Univers ».

Après la répression de la Commune et le retour en France des exilés et des déportés, le « Programme électoral des travailleurs socialistes », établi par Jules Guesde en accord avec Karl Marx, est adopté en juin 1880. Il exigeait, dans la continuité du programme de la Première Internationale: « la réduction légale de la journée de travail à 8 heures pour les adultes ». Ce programme sera confirmé lors de tous les congrès du Parti Ouvrier Français.

Cette revendication des 8 heures est donc bien antérieure aux manifestations américaines de mai 1886, dont certains veulent faire la seule origine du Premier Mai.

2 -La manifestation internationale

Le congrès du Bouscat en 1888

La revendication des 8 heures devient le cri de rallie-

ment des militants et des congrès politiques ou syndicaux. C'est au 3^e congrès de la Fédération Nationale des Syndicats au Bouscat en octobre 1888 que, pour la première fois, on discute des moyens pour faire aboutir cette revendication. Sur la proposition du métallurgiste Jean DORMOY de Montluçon secrétaire sortant de la fédéra-

tion, une motion est adoptée qui stipule :

« Considérant que depuis bien longtemps les organisations ouvrières ont réclamé en toutes circonstances les réformes suivantes : limitation de la journée de travail à huit heures; minimum de salaire; interdiction du marchandage; responsabilité des patrons en matière d'accidents; mise à la charge de la société de l'enfance, de la vieillesse, et des invalides du travail; suppression des bureaux de placement; abrogation de la loi sur l'Internationale; législation du travail, etc.

« Considérant que, jusqu'ici, les pouvoirs publics ont toujours passé outre à nos réclamations isolées dont ils se moquent et qu'il importe de faire cesser cette situation en présentant nos revendications sous une nouvelle forme, sous la forme collective, générale, plus imposante.

« Qu'afin de donner une plus grande force à ce mouvement d'ensemble, il y a lieu de concentrer toute l'action des syndicats sur un nombre restreint de revendications les plus générales et les plus importantes, sans pour cela renoncer aux autres. Décide :

« 1^o Le dimanche matin 10 février prochain, tous les syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France devront envoyer, soit à la préfecture ou à la sous-préfecture, soit à la mairie de la commune, une délégation chargée de réclamer les réformes suivantes :

« A) Limitation à huit heures de la journée de travail.
« B) Fixation d'un minimum de salaire correspondant dans chaque localité au coût normal de la vie au-dessous duquel aucun patron ne pourra faire travailler

